



Faciliter l'accès des PME-PMI aux démarches de management environnemental

- **Contexte : la norme ISO 14001 est la référence mondiale**

La prise en compte des enjeux environnementaux dans le management, les activités et les produits et services des entreprises est devenue une nécessité. **Les entreprises sont soumises à de multiples incitations d'origines diverses** : grands donneurs d'ordres, partenaires financiers (banques - assurances), collectivités territoriales, consommateurs, pouvoirs publics, ONG...

Face au défi lié à la préservation des ressources et devant la pression grandissante des parties intéressées, **les entreprises doivent être en mesure de démontrer leur engagement et leurs actions** en faveur de l'environnement.

Au plan international, la norme ISO 14001 est positionnée et reconnue comme étant la référence en matière de management environnemental (**plus de 110 000 entreprises engagées au plan mondial**), même si d'autres dispositifs pertinents existent (par exemple : EMAS au plan européen).

Disposer d'un système de management environnemental permet aux entreprises de minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement, de maîtriser leurs dépenses énergétiques, de prévenir les incidents et de fixer un plan d'action pour améliorer leurs performances environnementales.

La certification ISO 14001 constitue un avantage concurrentiel pour les entreprises et, dans certains secteurs industriels, elle est devenue une exigence contractuelle dans le cadre des relations clients - fournisseurs.

- **Situation des entreprises françaises : un retard important qui peut pénaliser la compétitivité, notamment à l'export**

Au plan international, plus de 110 000 entreprises sont certifiées ISO 14001, dont 44 % en Europe. Actuellement, **3 500 entreprises sont certifiées ISO 14001 en France**. Outre son retard au niveau international, la France est également en retrait au niveau européen. Elle se situe



notamment derrière l'Allemagne, Italie et l'Espagne (**50 % de certificats ISO 14001 en moins que l'Espagne et que le Royaume-Uni, 40 % de moins que l'Italie, 30 % de moins que l'Allemagne**).

- **La France présente également le taux de croissance de certificats le plus faible (11 %) des pays industrialisés.**

En France, les PME de moins de 250 personnes représentent moins de 30 % des certifications ISO 14001 alors qu'elles représentent plus de 50 % des certifications ISO 9001 (Qualité).

Dans le cadre des marchés internationaux et face à des donneurs d'ordres de plus en plus regardants en matière de prise en compte des enjeux environnementaux de la part de leurs fournisseurs, **les PME-PMI françaises sont donc moins bien préparées** et risquent donc d'être les premières pénalisées en cas de renforcement des exigences des donneurs d'ordres, soucieux d'afficher une politique claire en matière de développement durable.

- **Le document AFNOR – FD X 30-205 : une démarche progressive pour les PME-PMI**

Afin de faciliter l'accès des PME-PMI aux démarches de management environnemental (orientation jugée prioritaire dans la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) adoptée en 2003), l'AFNOR a développé, en réponse à une question soulevée par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI), **un document normatif (FD X 30-205) dont l'objectif est de guider les entreprises dans la mise en œuvre d'un système de management environnemental en trois étapes**, la dernière étape étant la conformité à l'ISO 14001.

Cette approche progressive et rythmée a pour objectif de **répondre aux difficultés rencontrées par des chefs d'entreprises** qui considèrent que la marche à gravir pour atteindre les exigences d'ISO 14001 est trop importante.

Chaque étape peut donner lieu, après audit, à la **délivrance d'une certification par tierce partie**, cette reconnaissance étant limitée dans le temps afin d'assurer l'objectif initial de la démarche qui est **d'accompagner les PME vers l'ISO 14001** qui est la référence internationale dans ce domaine. La certification permet aux entreprises de démontrer leur engagement dans une démarche de progrès en matière d'environnement et donc de rassurer leurs donneurs d'ordres et leurs partenaires.

Après une phase expérimentale et **plus de 60 entreprises certifiées**, les résultats sont très satisfaisant puisque les entreprises passent rapidement au niveau supérieur de la démarche et déjà 5 d'entre elles visent la certification ISO 14001 en 2008.

Sur la base des retours d'expérience, le document normatif français (FD X 30-205) jusque là disponible sous forme de projet, a été validé par la Commission de Normalisation AFNOR en octobre 2007 et représente aujourd'hui **un référentiel français officiel en matière de prise en compte des enjeux environnementaux par les PME-PMI**.

- **Une initiative française innovante reprise au niveau international :**

Le document normatif français (FD X 30-205) est pris comme exemple au niveau de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) qui a décidé d'engager des

travaux internationaux qui doivent aboutir à une **norme internationale de management environnemental par étapes pour les PME-PMI** (future norme ISO 14005).

La France, au travers d'AFNOR, joue un rôle moteur dans l'élaboration de la future norme internationale en assurant notamment le secrétariat technique du groupe de travail chargé au niveau de l'ISO de mener ces travaux.

- **Une action de communication en 2008, dans le prolongement des Grenelle de l'Environnement :**

Depuis le lancement de la démarche en 2006, **près de 200 entreprises se sont engagées** dans ce dispositif. Ce résultat est encourageant mais le nombre d'entreprises potentiellement concernées par la démarche est largement supérieur.

En 2008, **AFNOR souhaite engager au plan régional une série d'évènements** qui auront pour objectif de sensibiliser les PME-PMI aux enjeux environnementaux, au contexte international dans le domaine et à l'évolution des pratiques et attentes des donneurs d'ordres.

Ces manifestations seront l'occasion de présenter aux entreprises les démarches et outils à leur disposition (Eco-labels, ISO 14001, management environnemental par étapes...) et de partager sous la forme de témoignages et de débats, des retours d'expériences, des bonnes pratiques et les facteurs clés de succès.